



DEMANDE D'EXTENSION DE LA
CONCESSION DE MINES
D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX
DITE « CONCESSION DE DESIREE »

Lettre de pétition du demandeur

Document associé à l'Article 10 de l'Arrêté du 28 juillet 1995



Demande d'extension de la concession de mines dite « Concession de Désirée »

Rue du siège ♦ ZAL de la Fosse 7 ♦ CS 90052 ♦ 62210 AVION ♦ France ♦ T +33 (0)3 21 69 21 21 ♦ F +33 (0)3 21 69 20 70

Société par Actions simplifiée au Capital de 1.400.000 € - SIRET 381 972 43900073 FR – N° TVA Intracommunautaire FR69381972439 – Code APE 3523Z



Gazonor

Rue du Siège
ZAL de la Fosse 7
62210 Avion

Monsieur Julien Moulin
Président

Objet : Demande d'extension de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Désirée »

À l'attention de :

Monsieur le Ministre,
Ministère de la Transition écologique et solidaire
DGEC/DE/SD2,
Bureau exploration-production des hydrocarbures (BEPH)
Tour Séquoia – 1 Place Carpeaux
92800 Puteaux

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Monsieur Julien Moulin, de nationalité française, domicilié au 40 Cornwall Gardens – SW7 4AA, Londres, agissant en ma qualité de Président de la Société Gazonor, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à l'adresse suivante :

**Rue du Siège
ZAL de la Fosse 7
62210 Avion**

ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, une demande d'extension de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Désirée » portant sur une partie du département du Nord, pour l'exploitation de gaz de mine. Le gaz de couche de charbon ne sera pas exploité dans le périmètre de la concession.

Je déclare, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 28 juillet 1995, publié au Journal Officiel du 1^{er} septembre 1995, que :

1 Durée

La durée de validité de l'extension de concession sollicitée correspond à la durée de validité de la concession de Désirée. Celle-ci a été prolongée jusqu'au 23 décembre 2042 par décret du 29 mai 2015 publié au Journal officiel le 31 mai 2015.

2 Périmètre

Par application des règles législatives relatives à la délimitation des demandes de concessions de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, il est demandé que l'extension de la concession de Désirée soit attribuée pour une surface de 198 km² environ, correspondant à une délimitation par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets mentionnés ci-après, le méridien d'origine étant celui de Paris :

SOMMETS	LONGITUDE	LATITUDE
A	1.11 gr E	56.02 gr N
B	1.13 gr E	56.02 gr N
C	1.13 gr E	56.03 gr N
D	1.24 gr E	56.03 gr N
E	1.24 gr E	56.04 gr N
F	1.31 gr E	56.04 gr N
G	1.31 gr E	56.08 gr N
H	1.36 gr E	56.08 gr N
I	1.36 gr E	56.09 gr N
J	Intersection de la frontière franco-belge avec le parallèle 56.09 gr N	
K	Intersection de la frontière franco-belge avec le parallèle 56.05 gr N	
L	1.44 gr E	56.05 gr N
M	1.44 gr E	56.04 gr N
N	1.45 gr E	56.04 gr N
O	1.45 gr E	56.03 gr N
P	1.46 gr E	56.03 gr N
Q	1.46 gr E	56.01 gr N
R	1.43 gr E	56.01 gr N
S	1.43 gr E	56.00 gr N
T	1.42 gr E	56.00 gr N
U	1.42 gr E	55.98 gr N
V	1.34 gr E	55.98 gr N
W	1.34 gr E	55.96 gr N
X	1.31 gr E	55.96 gr N
Y	1.31 gr E	55.95 gr N
Z	1.30 gr E	55.95 gr N
AA	1.30 gr E	55.94 gr N
AB	1.26 gr E	55.94 gr N
AC	1.26 gr E	55.93 gr N
AD	1.21 gr E	55.93 gr N
AE	1.21 gr E	55.97 gr N
AF	1.11 gr E	55.97 gr N

3 Liste des communes situées sur le périmètre sollicité

Le périmètre de l'extension de concession sollicité inclus entièrement 8 communes et partiellement 32 communes. Celles-ci sont présentées dans le tableau ci-après. Les communes entièrement comprises dans le périmètre d'extension de concession sont surlignées en bleu.

Le demandeur compte établir le siège principal de son exploitation sur le site de captage existant du 7 bis de Lievin, situé sur la Zone d'Activité Légère de la Fosse 7 à Avion, dans le périmètre de la concession de Poissonnière.

Code INSEE	Nom de la commune	Statut	Superficie totale	Superficie incluse dans le projet d'extension	Population
59014	ANZIN	Chef-lieu de canton	364	364	13479
59027	AUBRY-DU-HAINAUT	Commune simple	429	429	1462
59064	BELLAING	Commune simple	339	203	1185
59079	BEUVRAGES	Commune simple	302	302	6676
59100	BOUSIGNIES	Commune simple	318	48	309
59112	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	Commune simple	667	663	12122
59114	BRUILLE-SAINT-AMAND	Commune simple	793	224	1653
59153	CONDE-SUR-L'ESCAUT	Chef-lieu de canton	1850	1473	9593
59160	CRESPIN	Commune simple	998	312	4513
59203	ERRE	Commune simple	586	21	1462
59207	ESCAUTPONT	Commune simple	578	578	4227
59253	FRESNES-SUR-ESCAUT	Commune simple	1173	1173	7687
59284	HASNON	Commune simple	1293	1237	3818
59297	HELESMES	Commune simple	732	247	1945
59301	HERGNIES	Commune simple	1078	187	4305
59302	HERIN	Commune simple	453	453	3947
59314	HORNAING	Commune simple	899	237	3521
59564	LA SENTINELLE	Commune simple	385	292	3322
59403	MILLONFOSSE	Commune simple	344	87	657
59444	ODOMEZ	Commune simple	487	457	916
59446	OISY	Commune simple	258	213	583
59447	ONNAING	Commune simple	1299	777	8720
59459	PETITE-FORET	Commune simple	457	457	4975
59475	PROUVY	Commune simple	443	38	2289
59479	QUAROUBLE	Commune simple	1236	494	3050
59491	RAISMES	Commune simple	3331	3113	12687
59515	ROUVIGNIES	Commune simple	326	118	652
59526	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Chef-lieu de canton	3411	851	16734
59530	SAINT-AYBERT	Commune simple	417	309	358
59544	SAINT-SAULVE	Commune simple	1209	371	11202
59591	THIVENCELLE	Commune simple	401	345	847
59596	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Commune simple	549	31	561
59603	TRITH-SAINT-LEGER	Commune simple	692	12	6450
59606	VALENCIENNES	Sous-préfecture	1393	778	43471
59613	VICQ	Commune simple	395	395	1457
59616	VIEUX-CONDE	Commune simple	1111	695	10172
59632	WALLERS	Commune simple	2103	1543	5560
59637	WANDIGNIES-HAMAGE	Commune simple	635	182	1254
59642	WARLAING	Commune simple	397	87	554
59651	WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	Commune simple	241	32	1629

4 Liste des annexes

Afin d'appuyer ma requête, et conformément au décret n°2006-648 du 2 juin 2006 et à l'arrêté du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants :

➤ **Pièce N°1 :**

Renseignements et pièces nécessaires à l'identification du demandeur.

➤ **Pièce N°2 :**

Mémoire technique justifiant les limites du périmètre de l'extension de concession sollicitée.

➤ **Pièce N°2 bis :**

Données confidentielles relatives à la Pièce n°2 « *Mémoire technique* ».

(Ce document inclut une présentation des études réalisées par la Société sur le périmètre d'extension sollicité et des résultats obtenus. Nous vous remercions de considérer cette pièce comme confidentielle et en conséquence de ne pas en permettre la diffusion à des tiers)

➤ **Pièce N°3 :**

Un exemplaire de la carte de la zone où le titre est sollicité à l'échelle du 1 : 100 000^{ème} et cinq exemplaires d'un extrait de carte sur lequel sont précisés le périmètre de la demande d'extension sollicitée à l'échelle 1 : 50 000^{ème}.

➤ **Pièce N°4 :**

Descriptif des travaux d'exploitation.

➤ **Pièce N°4 bis :**

Données confidentielles relatives à la Pièce n°4 « *Descriptif des travaux d'exploitation* ».

(Ce document décrit la stratégie adoptée par l'entreprise et les moyens mis en œuvre pour l'exploitation du gaz de mine sur le périmètre de l'extension de concession sollicitée. Nous vous remercions de considérer cette pièce comme confidentielle et en conséquence de ne pas en permettre la diffusion à des tiers)

➤ **Pièce N°5 :**

Notice d'impact.

➤ **Pièce N°6 :**

Documents de nature à justifier des capacités techniques et financières du demandeur.

➤ **Pièce N°7 :**

Engagement de La française de l'Énergie eu égard aux personnels engagés pour le projet.

➤ **Pièce N°8 :**

Engagements souscrits par Gazonor en application de l'article 25 du code minier, de la loi 2011-835 du 13 juillet 2011 ainsi que de l'article 5 de l'Arrêté du 28 juillet 1995

Conformément à l'article 9 de l'Arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie une copie du dossier allégé et autant de copie du dossier allégé qu'il y a de communes concernées par l'extension de la demande de concession à Monsieur le Préfet du Nord, ainsi qu'une copie du dossier complet et quatre copies du dossier allégé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement de la région Hauts-de-France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.

Julien Moulin
Président
GAZONOR

Fait à Forbach le 20 octobre 2017

